

Arrêté portant délégation de fonction
au Premier Adjoint

ARRETE 22-18

Madame le Maire de Mutigny,
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n°14-13 et 14-15 du 28 Mars 2014 élisant le Maire et les adjoints ;

ARRETE

Article1 :

Délégation de fonction est donnée à Madame BEGUINOT Claudine, première adjointe au Maire à l'effet de signer tout acte nécessitant signature, sur demande expresse de Madame le Maire en son absence à savoir du 3 Décembre 2018 au 16 Décembre 2018 inclus.

Article2 :

La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance.

Article3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégué et de l'affichage en Mairie

Fait à Mutigny, le 28 Novembre 2018
Le Maire
Marie-Claude REMY